



8

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MARDI LE 25 AOÛT 2020 À 19 H**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi le 25 août 2020 à 19 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gaétan Normandeau

Sont également présents :

M. Alexandre Desjardins, greffier
M. Michel Simard, trésorier et directeur général adjoint
M. Jacques Trudel, dir. travaux publics, urbanisme, aéroport

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 3.

**INSCRIPTION
DÉCLARATION DU GREFFIER**

M. Alexandre Desjardins, greffier, déclare sous son serment d'office qu'il a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

20-08-209

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

20-08-210

**ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 PRÉSENTÉ
PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT M. DANIEL TÉTREULT,
COMPTABLE AGRÉÉ**

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier pour l'exercice 2019 par l'auditeur indépendant M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'ADOPTER le rapport des états financiers de la municipalité présenté par l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

20-08-211

AUTORISATION D'ACHAT DES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES RUES PENDANT L'HIVER – 41 096 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics effectuera les travaux de déneigement pour les prochaines saisons hivernales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un entrepôt pour les abrasifs qui seront utilisés dans les rues lors des saisons hivernales ;

CONSIDÉRANT que plusieurs prix ont été demandés pour la construction d'un entrepôt de 40 pieds x 60 pieds x 24 pieds de haut, soit :

	PRIX AVANT TAXES
Méga Centre Kubota (MégaDome)	
<i>Dôme seulement</i>	36 975,00 \$
Les Industries Permo Inc. (Permodome)	
<i>Dôme seulement</i>	26 396,00 \$
Rona	
<i>Structure bois/revêtement</i>	44 987,75 \$

CONSIDÉRANT la nécessité de construire l'entrepôt à abrasif sur des murs de blocs de béton et que nous avons reçu 2 prix à cet effet, soit :

	PRIX AVANT TAXES
Béton Fortin	14 700 \$
Méga centre Kubota	22 075 \$

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics recommande l'achat du dôme pour entreposer l'abrasif pour l'entretien des rues pendant l'hiver chez Permodome ainsi que l'achat des blocs de béton chez Béton Fortin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du dôme pour entreposer l'abrasif pour l'entretien des rues pendant l'hiver chez les Industries Permo Inc. (Permodome) pour la somme de 26 396 \$ avant taxes ;

D'AUTORISER l'achat des blocs de béton pour l'entrepôt d'abrasif pour l'entretien des rues pendant l'hiver chez Béton Fortin pour la somme de 14 700 \$;

D'AFFECTER les dépenses au Fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-08-212

Annotation

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE
CHEZ ENTREPRISE DESJARDINS ET FONTAINE LTÉE.
21 861,35 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper un chargeur sur roues pour effectuer le déneigement des rues de la ville ;

CONSIDÉRANT le prix soumis de 21 861,35 \$ par Entreprise Desjardins et Fontaine ltée ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics recommande l'achat de ce chasse-neige chez Entreprise Desjardins et Fontaine ltée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un chasse-neige réversible chez Entreprise Desjardins et Fontaine ltée - 21 861,35 \$ taxes incluses

D'AFFECTER la dépense au Fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

20-08-213

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GRATTE À DÉGLACER PRO-1448-LE POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES CHEZ ÉQUIPEMENT S.M.S. INSTALLATION INCLUSE – 37 495 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit équiper un chargeur sur roues, nouvellement acquis pour les travaux de déneigement, d'une gratte à déglacer ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des prix pour une gratte PRO-1448-LE de 14 pieds de large auprès de :

Équipement S.M.S.
Installation incluse 37 495 \$ avant taxes

Métal Pless
Installation non incluse 35 995 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QU'Équipement S.M.S. offre de modifier le contrat de vente d'un chargeur nouvellement acquis afin d'inclure le financement de la gratte avec un chargeur nouvellement acquis et d'en faire l'installation ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande l'achat chez Équipement S.M.S. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER l'achat de la gratte PRO-1448-LE chez Équipement S.M.S. pour la somme de 37 495 \$ avant taxes installation incluse ;

D'AUTORISER la modification du contrat d'achat du chargeur afin d'ajouter la gratte sur le financement déjà conclut lors de l'achat du chargeur sur roues.

20-08-214

AUTORISATION D'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS CHEZ MÉGA CENTRE KUBOTA - 83 496,41 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de se procurer l'équipement de déneigement des trottoirs pour les saisons hivernales à venir ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les prix suivants :

MÉGA CENTRE KUBOTA :

Modèle R430 83 496,41 \$ avant taxes

BENCO :

Modèle 3550 MAX 84 470,00 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics recommande l'achat de l'équipement de déneigement des trottoirs chez Méga Centre Kubota pour la somme de 83 4496,41 \$ avec financement inclus sur 84 mois à 2,92 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de l'équipement multifonctionnel pour le déneigement des trottoirs de la Ville chez Méga Centre Kubota pour la somme de 83 496,41 \$ avant taxes, avec financement inclus sur 84 mois à 2,92%.

INSCRIPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Un seul citoyen présent dans la salle. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Questionnement au sujet de l'équipement de déneigement, l'entreposage d'abrasif, etc.

Le directeur des travaux publics fournit les réponses au citoyen.



2

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution
20-08-215

Annotation

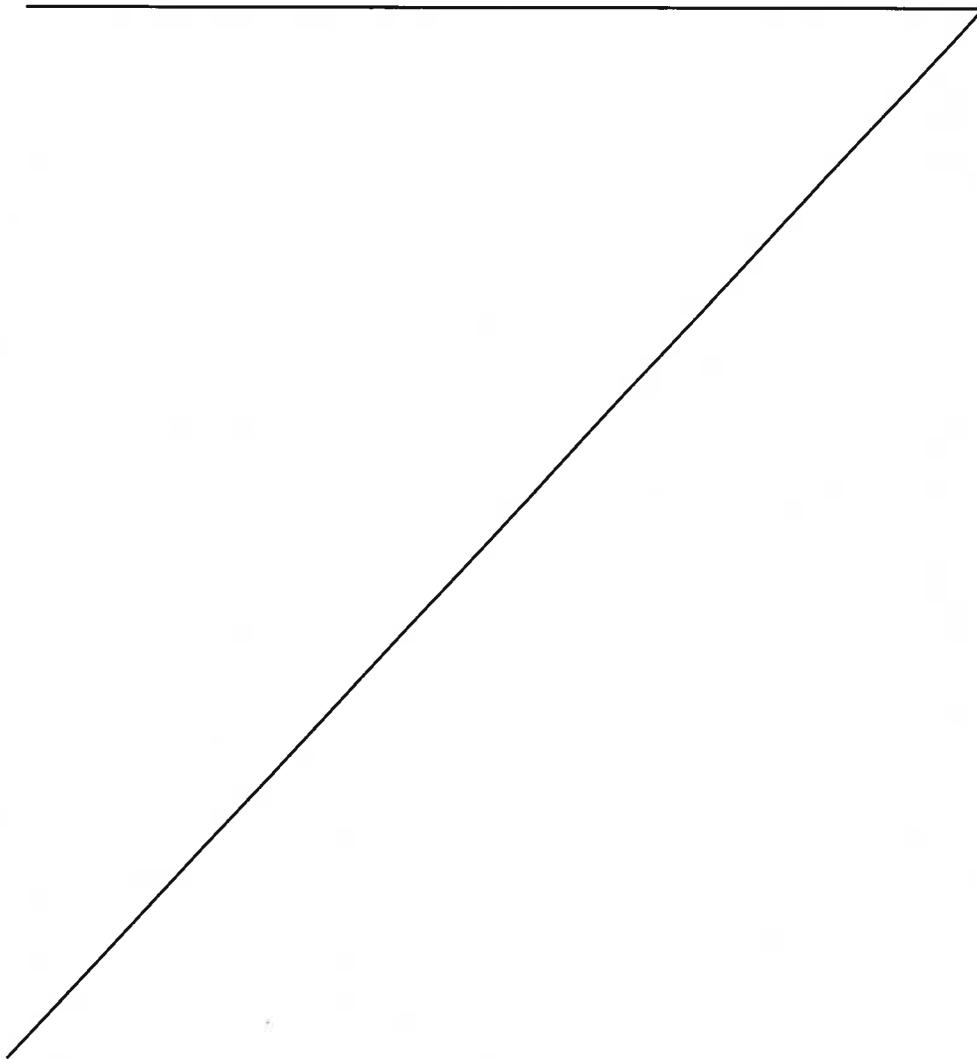
**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 30.



Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 209 à 215 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 26^e jour du mois d'août 2020.

Alain Poirier, maire

Alexandre Desjardins, greffier